

MAIRIE DE LA SELVE

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 02 Novembre 2021

Présents : Alain LORAIN, Alice LARCHER, Laurent BRIOIS, Isabelle QUENNESSON, Annie DESIMEUR, Julien CRIJNS, Laurence FOISSY, Antoine DURAND

Absentes excusées : Brigitte JUPIN, Laëtitia SÉLAM, Delphine WUILMET

A été nommé secrétaire : Isabelle QUENNESSON

Adhésion de communes au SIDEN DIAN

➤ Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter l'adhésion au SIDEN SIAN :

- Des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- Des communes d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontzé (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne) avec transfert de la compétence Assainissement Collectif.
- Des communes d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), SAILLY-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 16/266, 17/267, 18/268, 19/269, 20/270, 21/271, 29/279, 30/280, 31/281, 26/276, 27/277, 28/278 et 33/283 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020, les délibérations n° 33/341 et 34/342 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 décembre 2020, les délibérations n° 24/77, 27/80, 28/81, 29/82 et 30/83 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 juin 2021 et les délibérations n° 20/109 et 33/122 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 23 septembre 2021.

USEDA remplacement luminaire

➤ Le Conseil Municipal refuse le devis pour le remplacement du poteau mais accepte uniquement le changement de Lanterne Rue de Nizy-Le-Comte.

Demande de subvention API salle des fêtes

➤ Le conseil Municipal sollicite du Département une subvention au titre de l'API pour la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.

Centre de gestion médecine préventive

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Décision modificative n°1

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de la commune, de l'exercice 2021.

- Compte 1641 : + 1 707€
- Compte 21538 : - 1 707€
- Compte 022 : - 130 €
- Compte 66111 : + 130€

11 novembre

- La cérémonie aura lieu à 11 heures.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire informe le conseil que le repas des aînés au lieu le samedi 26 février 2021 et sera suivi de la représentation théâtrale de la troupe Comédi'Aisne à partir de 17H30.
- Monsieur Le Maire informe le conseil que des devis seront demandés pour la création d'une réserve incendie.
- Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une rampe d'accès amovible a été créée pour le cimetière celle-ci a coûté 192€.
- Le conseil municipal refuse le devis d'éclairage de la place publique pour le marché. La demande sera faite auprès de l'USEDA.
- Les nouveaux habitants et diplômés seront invités début d'année 2022.
- Monsieur Laurent BRIOIS informe le conseil sur l'avancement des travaux du pôle scolaire.

Séance levée à 22H00